

RAPPORT FINANCIER 2023



**FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX
DE CHARENTE-MARITIME**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 8 JUIN 2024

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT 2023	P. 4
COMPTES DETAILLES-CHARGES ET PRODUITS	P. 6
BILAN AU 31 DECEMBRE 2023.....	P. 7
ANNEXES	P. 8
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	P. 14
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	P. 18
COMMENTAIRES COMPTE DE RESULTAT 2023	P. 20
COMMENTAIRES BILAN COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2023	P. 21
BUDGET PREVISIONNEL 2024.....	P. 22
LES DELIBERATIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	P. 26
① Approbation des comptes 2023	
② Affectation du résultat 2023	
③ Approbation du budget prévisionnel 2024	
④ Cotisations fédérales 2024	

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	181 465,89		182 181,98
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	45 369,59		29 949,18
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		45 369,59	29 949,18
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	179 641,67		187 961,33
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		179 641,67	187 961,33
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	21 274,87		108,40
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	4 229,48		5 717,58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		431 981,50	405 918,47
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	112 569,83		106 182,69
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 571,08		6 766,46
SALAIRES ET TRAITEMENTS	187 166,69		176 339,79
CHARGES SOCIALES	83 163,81		76 208,72
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	23 102,46		18 889,18
DOTATIONS AUX PROVISIONS			4 304,64
REPORTS EN FONDS DEDIES	7 500,00		5 000,00
AUTRES CHARGES	678,08		1 307,94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		421 751,95	394 999,42
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		10 229,55	10 919,05

PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 990,05		1 447,97
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 990,05	1 447,97
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	534,99		768,96
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		534,99	768,96
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 455,06	679,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			129,67
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	12 678,00		8 042,00
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		12 678,00	8 171,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATION EN CAPITAL	4 646,59		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		4 646,59	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		8 031,41	8 171,67
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		447 649,55	415 538,11
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		426 933,53	395 768,38
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		20 716,02	19 769,73
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			

COMPTES DETAILLES - FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA CHARENTE-MARITIME		REEL 2022	REEL 2023	ECARTS 2022/2023	BUDGET 2024
60611	EAU GAZ ELECTRICITE	2 118,60	1 963,68	- 154,92	2 500
60613	CARBURANT	1 716,79	2 321,51	+ 604,72	2 500
6062	PRODUITS D'ENTRETIEN	133,34	119,21	- 14,13	100
6063	PETIT EQUIPEMENT	780,44	457,12	- 323,32	1 400
6064	FOURNITURES DE BUREAU	981,74	784,14	- 197,60	900
6068	AUTRES FOURNITURES	76,50		- 76,50	300
	60. TOTAL ACHATS	5 807,41	5 645,66	- 161,75	7 700
612	CREDIT BAIL	1 798,24	1 798,24		1 800
613	LOCATIONS	1 663,84	5 962,00	+ 4 298,16	6 600
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS/BIENS IMMOBILIERS	989,13	625,40	- 363,73	1 000
6155	ENTRETIEN ET REPARATIONS/BIENS MOBILIERS	669,07	517,31	- 151,76	600
6156	MAINTENANCE	4 058,13	4 548,36	+ 490,23	4 500
616	PRIME D'ASSURANCES	2 387,07	2 475,89	+ 88,82	2 600
6181	DOCUMENTATION	919,19	657,00	- 262,19	700
6185	FRAIS DE COLLOQUE, SEMINAIRE		7 580,34	+ 7 580,34	
6186	FRAIS DE FORMATION DES ACTEURS	65,30	187,97	+ 122,67	2 000
	61. TOTAL SERVICES EXTERIEURS	12 549,97	24 352,51	+ 11 802,54	19 800
621	PERSONNEL EXTERIEUR ET MIS A DISPOSITION	8 790,80	3 733,11	- 5 057,69	8 600
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	11 895,08	15 212,60	+ 3 317,52	15 700
	HONORAIRES	2 600,00	2 870,00	+ 270,00	2 900
623	PUBLICITE - PUBLICATIONS	368,50	540,00	+ 171,50	1 000
6251	DEPLACEMENTS DES BENEVOLES	500,22	358,43	- 141,79	800
6252	DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	1 555,27	1 221,76	- 333,51	1 000
6253	DEPLACEMENTS DU RESEAU	647,99	782,18	+ 134,19	2 000
6256	MISSIONS-RECEPTIONS	4 361,82	3 010,48	- 1 351,34	4 200
6258	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	1 835,66	1 235,64	- 600,02	2 000
6261	FRAIS POSTAUX	235,13	350,96	+ 115,83	400
6263	TELECOMMUNICATIONS	5 358,48	5 374,88	+ 16,40	5 300
627	SERVICES BANCAIRES	548,20	573,01	+ 24,81	700
6281	COTISATIONS DIVERSES	43 349,69	42 572,58	- 777,11	42 850
6282	TRAVAUX ET FACONS EXECUTES A L'EXTERIEUR	45,36		- 45,36	
6284	FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	525,09		- 525,09	
6286	FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	5 208,02	4 736,03	- 471,99	5 000
	62. TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	87 825,31	82 571,66	- 5 253,65	92 450
6311	TAXE SUR LES SALAIRES		59,95	+ 59,95	
6333	CONTRIBUTION FORMATION DU PERSONNEL	4 616,46	4 936,37	+ 319,91	4 300
635	AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 150,00	2 574,76	+ 424,76	2 300
	63. TOTAL FORMATIONS ET IMPOTS	6 766,46	7 571,08	+ 804,62	6 600
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	176 339,79	187 166,69	+ 10 826,90	181 120
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE	75 448,12	80 501,69	+ 5 053,57	69 290
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	525,60	350,40	- 175,20	440
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	235,00	2 311,72	+ 2 076,72	2 100
	64. CHARGES DE PERSONNEL	252 548,51	270 330,50	+ 17 781,99	252 950
	65. CHARGES DE GESTION COURANTE	1 307,94	678,08	- 629,86	700
	66. CHARGES FINANCIERES	768,96	534,99	- 233,97	300
	67. CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 646,59	+ 4 646,59	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	18 889,18	18 585,96	- 303,22	20 000
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS/RISQUES ET CH.D'EXPLOITATION	4 304,64		- 4 304,64	4 000
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS/DEPRECIAT° ACTIF CIRCULANT		4 516,50	+ 4 516,50	
689	ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUBVENTIONS	5 000,00	7 500,00	+ 2 500,00	
	68. TOTAL DOTATIONS ET ENGAGEMENTS	28 193,82	30 602,46	+ 2 408,64	24 000
	TOTAL DES CHARGES	395 768,38	426 933,53	+ 31 165,15	404 500

COMPTES DETAILLES - FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA CHARENTE-MARITIME		REEL 2022	REEL 2023	ECARTS 2022/2023	BUDGET 2024
7084	PRESTATIONS CENTRES SOCIAUX	2 360,00	10 178,00	+ 7 818,00	1 400
7085	REMUNERATIONS D'INTERVENTIONS ET FORMATIONS	26 548,12	33 787	+ 7 238,38	25 000
7088	AUTRES PARTICIPATIONS	1 041,06	1 405,09	+ 364,03	300
	70. TOTAL PRODUITS DES SERVICES	29 949,18	45 369,59	+ 15 420,41	26 700
74110	SUBVENTIONS ETAT	20 914,33	20 627,67	- 286,66	19 500
74111	POSTE FONJEP	14 214,00	14 214,00		14 200
7412	SUBVENTIONS DEPARTEMENT	30 000,00	30 000,00		33 000
7414	SUBVENTIONS CAF	107 500,00	108 800,00	+ 1 300,00	114 750
7415	AUTRES SUBVENTIONS - FONDS MUTUALISES FCSF	15 333,00	6 000,00	- 9 333,00	
	74. TOTAL DES SUBVENTIONS	187 961,33	179 641,67	- 8 319,66	181 450
756	COTISATIONS DEPARTEMENTALES CENTRES SOCIAUX	139 883,28	139 883,28		140 000
	COTISATIONS REGIONALES CENTRES SOCIAUX	4 800,00	4 800,00		4 800
	COTISATIONS NATIONALES CENTRES SOCIAUX	37 498,70	36 782,61	- 716,09	37 000
7582	REMBOURSEMENTS DES FORMATIONS	5 711,58	4 228,81	- 1 482,77	5 000
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6,00	0,67	- 5,33	
	75. TOTAL DES PRODUITS DE GESTION	187 899,56	185 695,37	- 2 204,19	186 800
	76. PRODUITS FINANCIERS	1 447,97	2 990,05	+ 1 542,08	1 300
	77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 171,67	12 678,00	+ 4 506,33	1 300
	781. REPRISES SUR PROVISIONS		21 135,79	+ 21 135,79	
	789. REPORT FONDS DEDIES				6 750
	79. TRANSFERT DE CHARGES	108,40	139,08	+ 30,68	200
	TOTAL DES PRODUITS	415 538,11	447 649,55	+ 32 111,44	404 500
	RESULTATS	+ 19 769,73	+ 20 716,02	+ 946,29	

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Passif	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total		Total	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 318,90	3 318,90			FONDS PROPRES		
FRAIS D'ETABLISSEMENT					FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT					FONDS PROPRES STATUTAIRES		
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT					FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	33 754,05	33 754,05
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMI	3 318,90	3 318,90			FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS COMMERCIAL					FONDS PROPRES STATUTAIRES		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)					ECART DE REEVALUATION		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	303 690,10	171 228,57	132 461,53	138 194,08	RESERVES		
TERRAINS	19 437,25		19 437,25	19 437,25	RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
CONSTRUCTIONS	222 889,30	141 767,30	81 122,00	90 471,73	RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.					AUTRES RESERVES	61 545,93	54 545,93
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 363,55	29 461,27	31 902,28	28 285,10	REPORT A NOUVEAU	124 558,26	111 788,53
IMMOBILISATIONS EN COURS					EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	20 716,02	19 769,73
AVANCES ET ACOMPTE					SITUATION NETTE (1)	240 574,26	219 858,24
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 210,63		2 210,63	2 210,63	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 061,00	6 739,00
AUTRES TITRES IMMOBILISES	2 180,63		2 180,63	2 180,63	PROVISIONS REGLEMENTEES		
PRETS					TOTAL AUTRES FONDS (2)	5 061,00	6 739,00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30,00		30,00	30,00	TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	245 635,26	226 597,24
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	309 219,63	174 547,47	134 672,16	140 404,71	FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
STOCKS ET EN-COURS					FONDS DEDIES	21 706,10	14 206,10
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS					TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)	21 706,10	14 206,10
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS					PROVISIONS POUR RISQUES		1 659,00
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES					PROVISIONS POUR CHARGES	20 231,69	39 708,48
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS					TOTAL PROVISIONS (4)	20 231,69	41 367,48
MARCHANDISES					DETTES		
CREANCES D'EXPLOITATION	28 787,74	4 516,50	24 271,24	107 798,92	DETTES FINANCIERES		
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	9 233,66	4 516,50	4 717,16	24 395,07	EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS					EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CRE	18 469,67	29 231,24
AUTRES CREANCES	19 554,08		19 554,08	83 403,85	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	207 090,08	296 887,13
CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE					DETTES D'EXPLOITATION		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	184 662,25		184 662,25	272 319,25	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 143,86	11 627,86
INSTRUMENTS DE TRESORERIE					DETTES DES LEGS OU DONATION		
DISPONIBILITES	243 312,75		243 312,75	212 127,08	DETTES FISCALES ET SOCIALES	66 831,43	90 910,72
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					DETTES DIVERSES		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	456 762,74	4 516,50	452 246,24	592 245,25	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)					AUTRES DETTES	810,31	22,19
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)					PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		21 800,00
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)					TOTAL DETTES (5)	299 345,35	450 479,14
TOTAL GENERAL	765 982,37	179 063,97	586 918,40	732 649,96	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
					TOTAL GENERAL	586 918,40	732 649,96

Annexe aux comptes annuels

Sommaire

1 Objet social

2 Nature et périmètre des activités

3 Description des moyens mis en œuvre

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.2 Principales méthodes comptables

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

6.2 Actif circulant

6.2.1 Actif circulant / dépréciations

6.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

6.4 Provisions, fonds dédiés

6.4.1 Fonds dédiés

6.4.2 Provisions

6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

6.6 Compte de résultat

6.6.1 Contributions volontaires en nature

6.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

6.6.3 Rémunération des trois personnes les plus importantes hiérarchiquement

7 Engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2023	
Total Bilan :	586 918,40 €
Excédent :	+ 20 716,02 €

1 Objet social

La Fédération Départementale des Centres Sociaux et socioculturels de la Charente-Maritime (F.D.C.S.17) a pour mission d'animer une dynamique de réseau, en accompagnant la construction de réponses collectives avec les habitants en vue d'améliorer leur vie quotidienne.

La Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels de la Charente-Maritime se réfère aux valeurs de l'Education Populaire et à celles du Développement Social, Solidaire et Local.

Elle s'inscrit dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

2 Nature et périmètre des activités

Le champ d'intervention de la F.D.C.S.17 est le département de la Charente-Maritime et s'articule autour

- D'une dynamique de réseau : le réseau des centres sociaux existe par la rencontre, l'échange, la communication et les solidarités inter-centres.

- Le premier devoir des acteurs des centres sociaux est donc celui de participation active.
- Le second est celui d'information réciproque et de transparence.
- Chaque centre social est responsable des effets de son action dans la réalisation des objectifs communs. Il a donc un devoir de solidarité.

Pour fonctionner, le réseau se dote d'une organisation dans laquelle les rôles et les différents niveaux de responsabilité peuvent être répartis pour la réalisation du Projet FD. Cette organisation est décidée par l'ensemble des membres qui doivent de ce fait, veiller collectivement à son respect

- De la construction de réponses collectives : la F.D.C.S.17 a notamment en charge :

- l'affirmation et la promotion du projet FD à tous les adhérents,
- la représentation des centres sociaux chaque fois que l'intérêt du projet fédéral le justifie,
- l'animation du réseau départemental et le soutien à la vie associative par la concertation permanente et la mobilisation des différents acteurs impliqués dans la vie des centres sociaux,
- l'accompagnement de chaque adhérent dans sa démarche de projet Centre Social,
- l'implication du réseau départemental dans les instances régionales et nationales de centres sociaux,
- la dynamique de communication interne et externe.

3 Description des moyens mis en œuvre

Dans le cadre de son objet social, la F.D.C.S. 17 a mis en place des moyens pour réaliser ses objectifs :

- L'établissement d'un projet fédéral (2019/2022) ciblant 4 axes :

1. Porter et promouvoir le projet politique « centre social » pour que chaque association ait les moyens de ses ambitions
2. Renforcer la dynamique de réseau et d'appartenance fédérale
3. Accompagner les habitants pour renforcer leurs capacités à être acteurs et citoyens
4. Etre attentif au développement social, culturel, économique ... de tous les territoires

- L'existence d'un règlement intérieur général à l'association

- L'implication des salariés : trois délégués, un Conseiller Technique Gestion/Comptable, une Assistante Fédérale

- La mise en place de moyens de recrutement

- Les actions proposées :

- Animer des espaces d'échanges de réflexion, de savoirs et de pratiques
- Accompagner les centres sociaux et leurs acteurs dans leur projet
- Partenariat et coopération avec l'ensemble des acteurs institutionnels, politiques et associatifs

- Mutualiser des connaissances et des compétences pour conduire des expertises et analyses
 - Organiser des formations d'acteurs et animer des rencontres spécifiques aux différents acteurs et aux types de professionnels
 - Proposer des méthodologies et des outils communs compréhensibles par tous
 - Soutien et appui technique aux centres sociaux
 - Etre présent dans les rencontres institutionnels ou partenariales
 - Se doter d'observatoires, organiser la diffusion et le partage des ressources de connaissance entre les acteurs, favoriser la mutualisation de compétences internes/externes au réseau
- L'organisation de sorties à l'extérieur lorsque les conditions sanitaires le permettent
- Le recours à des intervenants extérieurs
- La sollicitation de subventions finalisées pour mener à bien des projets répondant à l'objet social
- Les échanges réguliers avec les partenaires financeurs

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Néant

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.2 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques
- Amortissements : ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue
- Valeurs mobilières de placement (si applicable) : premier entré, premier sorti

Les comptes présentés appliquent la méthode de référence suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

IMMOBILISATIONS				
Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels informatiques de gestion	3 318,90			3 318,90
Immobilisations incorporelles	3 318,90	0,00	0,00	3 318,90
Terrains	19 437,25			19 437,25
Constructions	164 247,29			164 247,29
Agenc-aménagements sur immeubles	63 801,97		5 159,96	58 642,01
Agenc-aménagements divers	14 377,50			14 377,50
Matériel de transport	26 097,24	17 500,00	14 297,24	29 300,00
Matériel de bureau & informatique	14 740,22		4 019,46	10 720,76
Mobilier de bureau	12 965,91		6 000,62	6 965,29
Immobilisations en-cours	0,00			0,00
Immobilisations corporelles	315 667,38	17 500,00	29 477,28	303 690,10
Crédit Coopératif Parts sociales A	701,38			701,38
Crédit Coopératif Parts sociales B	1 479,25			1 479,25
Fonds de garantie	0,00			0,00
Dépôts et cautionnements versés	30,00			30,00
Immobilisations financières	2 210,63	0,00	0,00	2 210,63
TOTAUX	321 196,91	17 500,00	29 477,28	309 219,63

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

AMORTISSEMENTS				
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortis. de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels informatiques de gestion	3 318,90			3 318,90
Immobilisations incorporelles	3 318,90	0,00	0,00	3 318,90
Constructions	97 894,78	5 835,59		103 730,37
Agenc-aménagements sur immeubles	39 682,75	3 514,14	5 159,96	38 036,93
Agenc-aménagements divers	6 151,48	1 437,73		7 589,21
Matériel de transport	9 871,78	5 913,87	9 650,65	6 135,00
Matériel de bureau & informatique	13 232,35	1 293,56	4 019,46	10 506,45
Mobilier de bureau	10 640,16	591,07	6 000,62	5 230,61
Immobilisations corporelles	177 473,30	18 585,96	24 830,69	171 228,57
Crédit Coopératif Parts sociales A	0,00			0,00
Crédit Coopératif Parts sociales B	0,00			0,00
Dépôts et cautionnements versés	0,00			0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	180 792,20	18 585,96	24 830,69	174 547,47

6.2 Actif circulant

6.2.1 Actif circulant / dépréciations

Néant

6.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

Produits à recevoir	28 787,74
Créances centres sociaux	9 233,66
Cotisations	8 016,16
Divers	1 217,50
Créances diverses	19 554,08
FCSF	10 627,68
URNACS	5 481,40
FEDERATIONS 79/86	825,00
UNIFORMATION	2 620,00

Les Créances centres sociaux font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 4 516,50 € au titre des cotisations du Centre Social Pont-des-Seugnes déclaré en situation de redressement judiciaire.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement 2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Impact règlement ANC 2018-06	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	33 754,05					33 754,05
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves	54 545,93			7 000,00		61 545,93
Report à nouveau	111 788,53			12 769,73		124 558,26
Excédent ou déficit de l'exercice	19 769,73		19 769,73	20 716,02		20 716,02
Situation nette	219 858,24	0,00	19 769,73	40 485,75	0,00	240 574,26
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	6 739,00				1 678,00	5 061,00
Provisions réglementées						
TOTAL	226 597,24	0,00	19 769,73	40 485,75	1 678,00	245 635,26

6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

6.4.1 Fonds dédiés

Le tableau suivant défini par l'article 431-6 du règlement 2018-06 présente les informations relatives aux fonds dédiés par projet ou catégorie de projet.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
- DRJSCS 2017	1 106,10					1 106,10	1 106,10
Valeurs de la République							
- DDCS 2021	1 500,00					1 500,00	1 500,00
ALSH Emancipateurs							
- Réseau Jeunes	11 600,00	7 500,00				19 100,00	
2021/2023							
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	9 206,10	7 500,00				21 706,10	2 606,10

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

6.4.2 Provisions

6.4.2.1 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				-
Provisions pour Charges	39 708,48		19 476,79	20 231,69
Provisions pour Risques	1 659,00		1 659,00	-
	41 367,48	-	21 135,79	20 231,69

6.4.2.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

L'engagement retraite a été calculé selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans,
- Taux de charges sociales : variables selon les statuts (de 40 à 46% pour les cadres, 34% pour les non-cadres),
- Taux d'actualisation : 3,17% au 31 décembre 2023
- Convention Collective : ALISFA

La dette actuarielle ainsi calculée s'élève à 20 231,69 €.

6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Actif circulant :	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances Centres Sociaux	9 233,66	9 233,66	
Prêts aux Centres Sociaux			
Autres Créances	19 554,08	19 554,08	
Charges constatées d'Avance			

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	18 469,67	11 000,70	7 468,97	
Dettes financières diverses	207 090,08	207 090,08		
Fournisseurs	6 143,86	6 143,86		
Dettes sociales et fiscales	66 831,43	66 831,43		
Dettes / Immobilisations				
Dettes diverses	810,31	810,31		
	299 345,35	291 876,38	7 468,97	-

6.6 Compte de résultat

6.6.1 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les contributions volontaires en nature pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour les temps passés par les bénévoles ont pu être quantifiés (1 398 heures) et valorisés (20 936 €).

6.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Conformément à l'article 431-9 du Règlement ANC 2018-06, les subventions obtenues au cours de l'exercice sont les suivantes par catégorie de subventions et par financeurs :

- Subventions de fonctionnement

Total ETAT : 20 627,67 €

Total FONJEP : 14 214,00 €

Total CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : 108 800,00 €

Total DEPARTEMENT : 30 000,00 €

Autres FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE FRANCE : 6 000,00 €

6.6.3 Rémunération des trois personnes les plus importantes hiérarchiquement

Les personnes les plus importantes hiérarchiquement sont la Coprésidente, la vice-présidente et le trésorier. Elles ne perçoivent pas de rémunération.

7 Engagements hors bilan

Garanties sur emprunts : Emprunt Crédit Coopératif garanti par une hypothèque de second rang, sans concurrence, à hauteur de 100 000 €. Solde au 31 décembre 2023 : 18 469,67 €.

Engagements crédit-bail : location d'un copieur 5 844,28 €

Autres : néant

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

**ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CENTRES SOCIAUX DE CHARENTE-MARITIME**

47 avenue des Corsaires

17000 LA ROCHELLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX
DE CHARENTE-MARITIME
SIEGE SOCIAL : 47 avenue des Corsaires - 17000 LA ROCHELLE

À l'Assemblée Générale de l'Association Fédération Départementale des Centres Sociaux de Charente-Maritime,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Départementale des Centres Sociaux de Charente-Maritime relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 13 mai 2024.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES*Commissaires aux Comptes***Marc CLAVERIE**

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

**ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CENTRES SOCIAUX DE CHARENTE-MARITIME**

47 avenue des Corsaires

17000 LA ROCHELLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTINS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX
DE CHARENTE-MARITIME
SIEGE SOCIAL : 47 avenue des Corsaires - 17000 LA ROCHELLE

À l'Assemblée Générale de l'Association Fédération Départementale des Centres Sociaux de Charente-Maritime,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

A La Rochelle, le 13 mai 2024.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIÉS
ES

Commissaires aux Comptes



Marc CLAVERIE

COMPTE DE RESULTAT 2023

**Le compte de résultat boucle l'année 2023 avec un excédent (+ 20.716,02 €),
d'un niveau proche de l'excédent réalisé en 2022 (+19.769,73 €).**

Les écarts entre les deux dernières années sont importants:
→ évolutions des produits (+32.111 €) et des charges (+32.165 €)

POUR LES CHARGES	ECARTS
<p><u>Les « achats et services externes »,</u> - les locations (réunions et rencontres départementales, accueil pour réseau JEUNES)</p>	<p>+6.387 € +4.298 €</p>
<p>- Les frais de colloques-séminaires (le congrès national, les cogitations régionales) ↳ dont 7.000 € de fonds affectés pour la participation au congrès</p>	<p>+7.580 €</p>
<p>- les rémunérations d'intermédiaires : De nouvelles prestations engagées pour l'accompagnement du Centre Socioculturel Pont des Seignes (9.100 €), l'infographie pour le projet fédéral (tournee Martine) et la production de vidéos (1.750 €) ont été compensées par des interventions moins élevées sur les actions RESEAU JEUNES (-4.800 €) et FORMATION CLAS (-3.000 €).</p>	<p>+3.318 €</p>
<p>- le personnel extérieur (Conventions avec les centres sociaux pour la mise à disposition de personnel pour les actions RESEAU JEUNES, FORMATION CLAS et l'entretien des locaux de la Fédération) : cette année, la participation dans le cadre de RESEAU JEUNES a diminué (-4.350 €)</p>	<p>-5.058 €</p>
<p>- Les frais de missions-réceptions et les frais de fonctionnement des instances Sont concernées les dépenses relatives au RESEAU JEUNES (-1.700 €) et celles pour les CA et AG (nombre plus important de réunions en 2022).</p>	<p>-1.951 €</p>
<p>- les cotisations : cela concerne la part des cotisations nationales (baisse identique sur le montant des cotisations dans les produits).</p>	<p>-777 €</p>
<p><u>Les postes « impôts et taxes, salaires et charges sociales »,</u> Ils sont constitués des charges liées à la masse salariale pour les 4 postes permanents de l'équipe fédérale. Ils comprennent aussi les salaires et charges du délégué fédéral dont le départ à la retraite est effectif au 1^{er} juillet 2023. Ces écarts sont atténués par le montant figurant en Reprise sur Provisions dans les produits au titre des engagements Retraite (21.136 €) alors que la valeur provisionnée pour ces engagements Retraite atteignait 4.305 € en 2022 (compte 6815). Toutes les charges liées aux salaires ont donc très peu augmenté. →</p>	<p>+18.587 €</p> <p>(+1.756 €)</p>
<p><u>Les « dotations aux amortissements et aux provisions »,</u> Une provision a été constituée pour la valeur des cotisations fédérales déclarées dans le cadre du redressement judiciaire du Centre socioculturel le Pont des Seignes (4.516,50 €).</p>	<p>+4.213 €</p>
<p><u>Les « report en fonds dédiés »,</u> Il s'agit des fonds réservés pour l'action RESEAU JEUNES</p>	<p>+2.500 €</p>

<u>POUR LES PRODUITS</u>	ECARTS
<p><u>Les « ventes de biens et services »</u>,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prestations en faveur des centres (10.178 €) sont la contrepartie des services facturés (montant identique dans les charge externes) pour les animations du Groupe des Postes B et l'accompagnement auprès du Centre Socioculturel Pont des Seugnes. - les différentes rémunérations pour les interventions prestations régionales et fédérales (formations, services civiques, comptabilité de l'URNACS et paies) 	<p>+15.420 €</p> <p>+7.818 €</p> <p>+7.602 €</p>
<p><u>Les « subventions d'exploitation »</u>,</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminution principalement sur les fonds alloués par la FCSF, - atténuée par l'augmentation du soutien financier de la CAF 	<p>-8.320 €</p> <p>-9.333 €</p> <p>+1.300 €</p>
<p><u>Les « autres produits »</u>,</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont une diminution des remboursements pour les actions de formation du personnel 	<p>-2.204 €</p> <p>-1.483 €</p>
<p><u>Les « reprises sur provisions et transferts de charges »</u>,</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles correspondent au report des engagements retraite provisionnés (21.136 €), suite au départ à la retraite du Délégué Fédéral effectif le 30 juin 2023. 	<p>+21.166 €</p>

<u>POUR LES OPERATIONS FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES</u>	ECARTS
<p><u>Le RESULTAT FINANCIER</u></p> <p>Les produits financiers ont été mieux rémunérés (hausse des taux du Livret).</p>	<p>+1.776 €</p>
<p><u>Le RESULTAT EXCEPTIONNEL</u></p> <p>Même s'il varie peu, le résultat exceptionnel de l'année 2023 (+8.031 €) se justifie pour une partie par le remplacement d'un véhicule fédéral : cette opération s'est conclue par une plus-value de 6.350 €.</p>	<p>-140 €</p>

BILAN COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2023 ET ANALYSE
<p>AU PASSIF DU BILAN, la situation nette progresse grâce au résultat excédentaire (20.716 €), les fonds reportés sur subventions augmentent au titre des projets RESEAU JEUNES (7.500 €) alors que les provisions liées aux départs à la retraite sont réévaluées (- 21.136 €). Les dettes diminuent globalement de plus de 150.000 €.</p>
<p>A L'ACTIF DU BILAN, les Valeurs Immobilisées se déprécient (-5.733 €), les créances (-83.528 €) et les comptes financiers se réduisent (-56.471 k€).</p>
<p>La situation financière reste très satisfaisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ la trésorerie fédérale (hors contributions des centres au fonds de solidarité) représente un volume financier de 220.000 € ☞ le fonds de roulement évalué à 171.000 €, est équivalent à 5 mois de fonctionnement.



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX BUDGET 2024

CHARGES	BUDGET 2024	PRODUITS	BUDGET 2024
60611. EAU - GAZ - ELECTRICITE	2 500		
60613. CARBURANT	2 500	7081. PRESTATIONS CENTRES SOCIAUX	1 400
6062. PRODUITS D'ENTRETIEN	100		
6063. PETIT EQUIPEMENT	1 400	7085. PRESTATIONS ET INTERVENTIONS	25 000
6064. FOURNITURES DE BUREAU	900		
6068. AUTRES FOURNITURES	300	7088. AUTRES PARTICIPATIONS	300
60. TOTAL ACHATS	7 700		
612. REDEVANCES DE CREDIT BAIL	1 800	70. TOTAL PRODUITS DES SERVICES	26 700
613. LOCATIONS	6 600		
6152. ENTRETIEN ET REPARATIONS/Biens IMMOBILIER	1 000	74110. SUBVENTIONS ETAT	19 500
6155. ENTRETIEN ET REPARATIONS/Biens MOBILIER	600		
6156. MAINTENANCE	4 500	74111. POSTES FONJEP	14 200
616. PRIME D'ASSURANCES	2 600		
6181. DOCUMENTATION	700	7412. SUBVENTIONS DEPARTEMENT	33 000
6185. FRAIS DE COLLOQUE, SEMINAIRE			
6186. FORMATION DES ACTEURS	2 000	7414. SUBVENTIONS CAF	114 750
61. TOTAL SERVICES EXTERIEURS	19 800		
621. PERSONNEL EXTERIEUR	8 600	7415. AUTRES SUBVENTIONS - FCSF	
622. REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	15 700		
6226. HONORAIRES	2 900	74. TOTAL DES SUBVENTIONS	181 450
623. PUBLICITE-PUBLICATIONS-RELATIONS PUBLIQUE	1 000		
6251. DEPLACEMENTS BENEVOLES	800	7561. COTISATIONS DES CENTRES SOCIAUX - FD 17	140 000
6252. DEPLACEMENTS PERSONNEL	1 000		
6253. DEPLACEMENTS PROF. DU RESEAU	2 000	7562. COTISATIONS DES CENTRES SOCIAUX - URNACS	4 800
6257. MISSIONS-RECEPTIONS	4 200		
6258. FRAIS DE FONCT. DES INSTANCES ASSOCIATIVES	2 000	7563. COTISATIONS DES CENTRES SOCIAUX - FCSF	37 000
6261. FRAIS POSTAUX	400		
6263. TELECOMMUNICATIONS	5 300	7582. REMBOURSEMENTS DES FORMATIONS	5 000
627. SERVICES BANCAIRES	700		
6281. COTISATIONS	42 850	75. TOTAL DES PRODUITS DE GESTION	186 800
6286. FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	5 000		
62. TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	92 450		
6333. CONTRIBUTION FORMATION DU PERSONNEL	4 300	76. PRODUITS FINANCIERS	1 300
635. AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 300		
63. TOTAL FORMATIONS ET IMPOTS	6 600		
641. REMUNERATIONS DU PERSONNEL	181 120	77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 300
645. CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE	69 290		
647. AUTRES CHARGES SOCIALES	440	781. REPRISES/PROVISIONS	
648. AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 100	789. REPORT DES FONDS DEDIES/SUBVENTIONS	6 750
64. TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	252 950	REPORT DES FONDS DEDIES/CONGRES	
65. CHARGES DE GESTION COURANTE	700		
66. CHARGES FINANCIERES	300	78. TOTAL REP./PROV. & REPORT/RESSOURCES	6 750
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6811. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	20 000		
6812. DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 000	79. TRANSFERT DE CHARGES	200
689. ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUBVENTIONS			
TOTAL DOTATIONS	24 000		
TOTAL DES CHARGES	404 500	TOTAL DES PRODUITS	404 500

BUDGET PREVISIONNEL 2024

C'est un budget de transition qui conjugue pour cette année 2024 la continuité des opérations et la stabilité de l'équipe fédérale.

COMMENTAIRES SUR LES CHARGES	BP 2024	ECARTS REEL 2023
Comptes Achats (60) <ul style="list-style-type: none"> • 60611.Eau-Gaz-Electricité : Inflation des prix de l'énergie • 60613.Carburant : dépenses pour les 2 véhicules • 6063.Petit Equipement : enveloppe pour faire face aux éventuels besoins de fonctionnement 	7.700 €	+2.054 €
Comptes Services Extérieurs (61) <ul style="list-style-type: none"> • 612.Crédit bail : location du photocopieur • 613.Locations : Hébergement pour Réseau Jeunes et locations de salles pour réunions et rencontres du réseau • 6152-6155.Entretien et réparations : entretien des locaux et du jardin, révision et entretien des véhicules • 6156.Maintenance : assistante technique informatique et numérique, contrats d'entretien (chaudière, extincteurs) et prestations du photocopieur • 616.Primes d'assurances : assurances multirisques, des véhicules et auto-missions • 6181.Documentation : abonnements et livres divers. • 6185.Frais de colloque et séminaires : néant en 2024 (grand-banquet à Lille en 2023) • 6186.Frais de formation des acteurs : recours éventuels à des intervenants dans le cadre des formations proposées au réseau (bénévoles, administrateurs, ...). Priorité aux interventions internes (déléguées). 	19.800 €	-4.552 €
Comptes Autres Services Extérieurs (62) <ul style="list-style-type: none"> • 621.Personnel extérieur : mises à disposition de personnel des Centres sociaux (Entretien des locaux, Equipe CLAS, Réseau Jeunes) • 622.Rémunérations d'intermédiaires : intervenants concernant la mission CLAS, le groupe Postes B et Réseau Jeunes, Suite Vidéos /capsules (6 en 2024). • 6226.Honoraires : Commissariat aux comptes (mandat de 6 ans en 2020/2025) • 623.Publicité, publications, relations publiques : Publications diverses, communication (nouveau projet fédéral) • 6251.Déplacements des bénévoles : remboursement des frais engagés par les administrateurs dans le cadre de mandats (hors réunions des instances) • 6252.Déplacements du personnel : Frais de péage autoroute et de parking des 2 véhicules de service, indemnités kilométriques pour l'utilisation occasionnelle des véhicules personnels. • 6253.Déplacements des membres du réseau : Equipe CLAS, RESEAU JEUNES. Frais de transport pris en charge pour la mobilisation du 31 janvier 2024 (1.000 €). • 6257.Missions et réceptions : frais généraux pour l'accueil café (FD, groupes et collectifs), frais Accueil et Repas pour la mission CLAS, le Réseau jeunes et autres événements ponctuels, ... Et frais des repas du personnel dans le cadre des missions fédérales (accompagnement, groupes et collectifs, réunions partenariales, interventions sur les formations ...) • 6258.Frais de fonctionnement des instances : instances fédérales (AG/CA/BUREAU) et participations aux rencontres fédérales régionales et nationales. • 6263.Télécommunications : abonnements lignes téléphones/fibre optique et visio-conférence + forfait téléphones mobiles des salariés. • 6281.Cotisations diverses : ELISFA, Mémoires vives et collectes des cotisations reversées à la FCSF et l'URNACS (contrepartie dans les produits Cotisations nationales et régionales). • 6286.Frais de formation du personnel : dépenses engagées sur les actions de formations effectuées dans le cadre du plan de développement des compétences, financées par les fonds de la formation professionnelle (contrepartie dans les produits, compte 7582.). 	92.450 €	+9.878 €

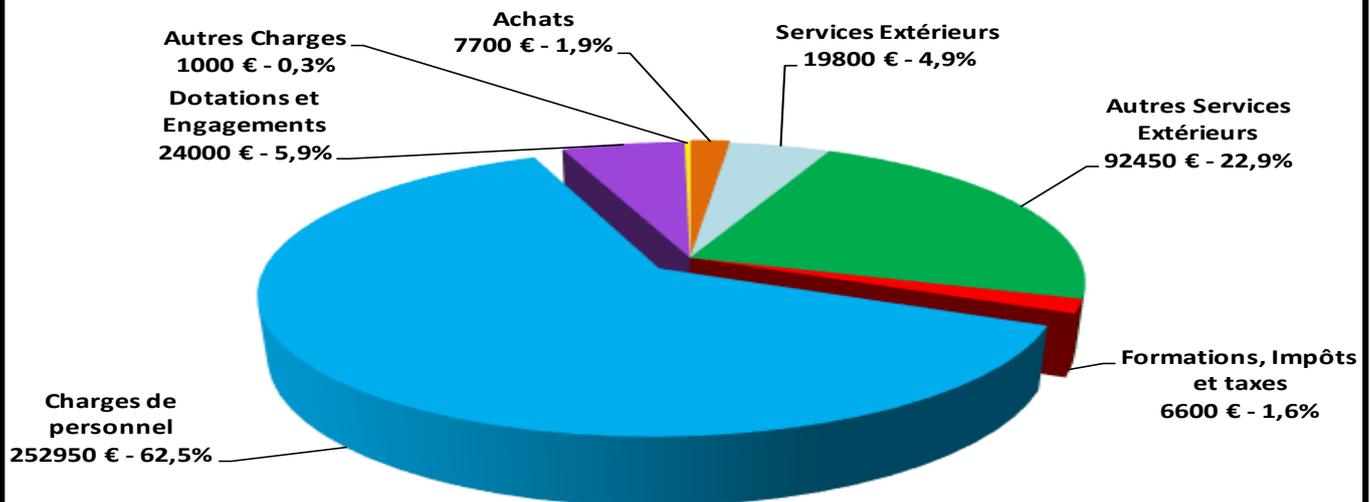
COMMENTAIRES SUR LES CHARGES	BP 2024	ECARTS REEL 2023
Comptes Impôts, taxes et Formations (63) <ul style="list-style-type: none"> • 633.Contribution Formation professionnelle : obligation légale et conventionnelle calculée sur les salaires • 635.Autres impôts et taxes : taxes foncières. 	6.600 €	-971 €
Comptes Charges de personnel (64) <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des postes du personnel fédéral (déléguées, assistante fédérale et conseiller gestion/comptable) : le coût des postes est faiblement impacté par la nouvelle classification (revalorisation du poste de l'Assistante Fédérale). La baisse significative de la masse salariale fait suite au départ à la retraite du Délégué en cours d'année 2023. 	252.950 €	-17.380 €
Comptes Charges de gestion courante (65) Frais supportés pour les missions de services civiques (formations obligatoires et prestations régionales).	700 €	+22 €
Comptes Charges financières (66) Intérêts sur le remboursement du prêt bancaire (10 ans) pour le financement des travaux (dernière échéance en août 2025).	300 €	-235 €
Comptes Dotations et engagements (68) <ul style="list-style-type: none"> • 6811.Dotations aux amortissements : le siège social, les travaux de gros œuvres et d'Agencement et aménagements (second œuvre), les véhicules, les équipements informatiques (renouvellement en cours d'année 2024). • 6812.Dotations aux provisions pour les départs en retraite • Les comptes 6817.Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (cotisations Pont des Seignes en 2023 et 689. Engagements à réaliser sur subventions (RESEAU JEUNES) sont nulles en 2024. 	24.000 €	-6.602 €

COMMENTAIRES SUR LES PRODUITS	BP 2024	ECARTS REEL 2023
Comptes Produits des services (70) <ul style="list-style-type: none"> • 7081.Prestations Centres Sociaux : Groupe Postes B. (pas d'interventions ponctuelles spécifiques rémunérées prévues pour 2024). • 7085.Prestations et interventions : Prestations régionales (Formations FAVE, Référent Service Civique, Comptabilité URNACS, Paies URNACS et FD 79/86), Formations Valeurs de la République-Laïcité et FOSFORA. Pour 2024 : moins de formation, arrêt des prestations paies et réduction du temps dédié aux prestations URNACS. • 7088.Autres participations : remboursement des frais (déplacements, repas) dans le cadre des prestations régionales 	26.700 €	-18.700 €
Comptes Subventions (74) <ul style="list-style-type: none"> • ETAT : Subventions Tête de Réseau (DREETS, SDJES), Réseau Jeunes (SDJES), accueils de jeunes en service civique • FONJEP : Financement de 2 postes (poste DGCS 2022/2024, poste JEP 2024/2026) • DEPARTEMENT : subvention revalorisée (+10%) • CAF : Subvention de fonctionnement revalorisée (+10%), reconduction CLAS et Réseau Jeunes • FCSF : FIN des financements RESEAU JEUNES 	181.450 €	-1.808 €
Comptes Produits de gestion courante (75) Il s'agit principalement des cotisations : le budget 2024 reconduit la somme globale des cotisations départementales. Les nouvelles modalités de calcul devraient occasionner des écarts pour chaque centre : le choix est laissé aux centres d'étaler sur 3 années la cotisation qui augmenterait significativement.	186.800 €	+ 1.105 €

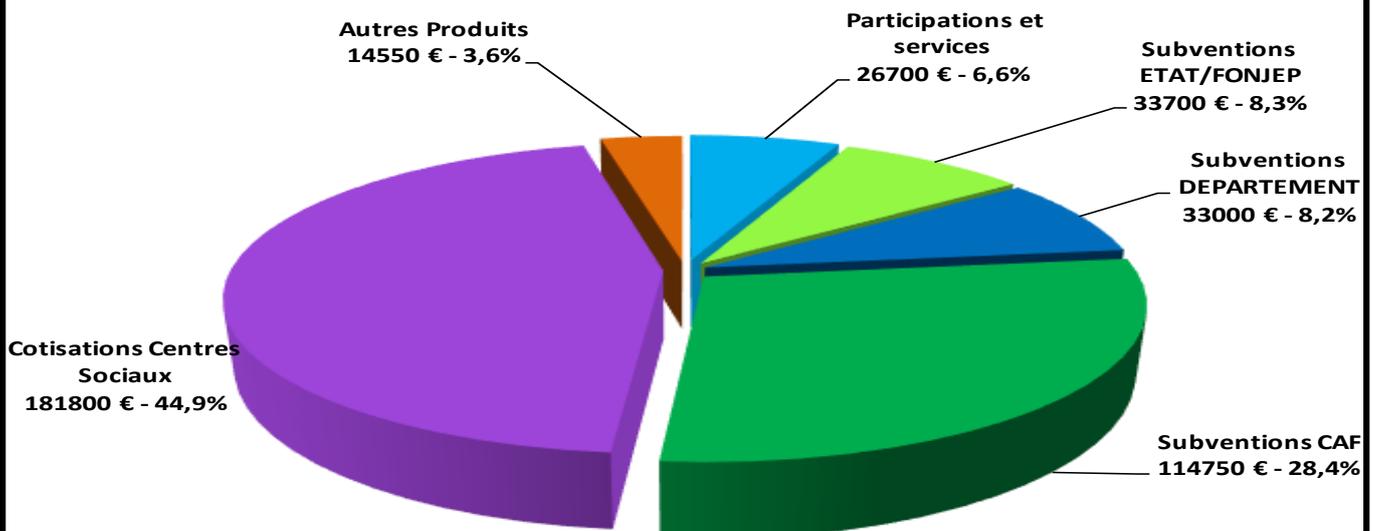
Comptes Produits financiers (76) Rémunérations et Intérêts générés sur les livrets et parts sociales.	1.300 €	- 1.690 €
Comptes Produits exceptionnels (77) Quote-part des subventions d'investissement de la CAF (travaux, 2 ^{ème} véhicule) (Cession d'un véhicule en 2023)	1.300 €	- 11.378 €
Comptes Reprises sur provisions et report des fonds dédiés (78) • 789.Report des fonds dédiés : fonds alloués sur Réseau Jeunes • 781.Reprise sur provisions : Valeur des engagements Retraite constituée pour le délégué	6.750 €	+6.750 € - 21.136 €
Comptes Transfert de charges (79) Contrepartie de la part mutuelle-enfants des salariés.	200 €	+100 €

BUDGET TOTAL 2024 : 404 500 €

CHARGES 2024



PRODUITS 2024



LES DELIBERATIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

① APPROBATION DES COMPTES 2023

② AFFECTATIONS DU RESULTAT

Résultat excédentaire 2023	+ 20.716,02 €
Diminution des Réserves «BANQUET FINAL A LILLE»	- 7.000,00 €
Affectation en Report à Nouveau	+ 27.716,02 €
Report à nouveau, après affectations au 31/12/2023	+ 152.274,28 €

③ APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

④ COTISATIONS DEPARTEMENTALES 2024

Nouveau mode de calcul des cotisations fédérales

Pourquoi changer ?

Des nombreuses insatisfactions s'expriment chaque année lors du vote du mode de calcul des cotisations fédérales. Jugé inéquitable, le mode de calcul actuel se fonde sur les charges des structures lesquelles ne sont pas les plus représentatives des ressources en présence (les charges variant plus vite que les produits).

Changer pour quoi ?

L'idée est de proposer une nouvelle formule simple, facilement compréhensible pour chacun.e Avec cette nouvelle proposition on introduit l'idée d'**égalité** (avec un socle identique pour toutes les structures adhérentes) et l'idée d'**équité** en fonction des ressources de chacune. Cette nouvelle proposition doit conduire à conserver un budget global des cotisations identique pour la FD (environ 140 000 euros) mais peut être amené à être **revisité au bout de 3 ans** (à la hausse ou à la baisse) en fonction des besoins de fonctionnement de la FDCSC17.

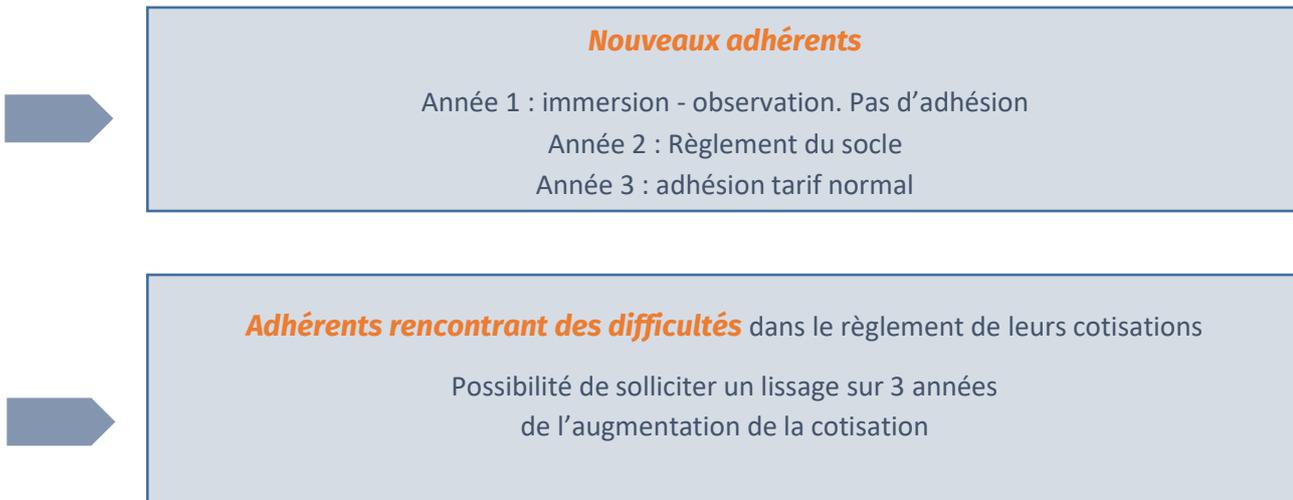
Calcul des cotisations fédérales

<p style="text-align: center;">SOCLE 1.500 EUROS + 0,45% DES PRODUITS (HORS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE : CHARGES SUPPLEMENTIVES ET BENEVOLAT)</p>
--

Calendrier d'appel à cotisations :



2 clauses particulières :



Cette proposition, construite par le groupe « cotisations » a reçu l'approbation MAJORITAIRE du Conseil d'Administration lors de la séance du 1^{er} février 2024.

